

première occasion qui s'offrira à eux pour s'acquitter.

C'est la première fois que l'occasion se présente pour eux de montrer jusqu'à quel point ils apprécient la magnanimité de l'Angleterre.—et la première occasion qui leur ait été offerte de s'acquitter de leur dette de reconnaissance. Je suis donc persuadé que le peuple américain va revenir à de meilleurs sentiments à notre égard, que son esprit de justice va prendre le dessus et l'amener à faire les concessions nécessaires pour faire disparaître les difficultés pendantes, et faciliter un arrangement à l'amiable entre les deux nations.

Le troisième paragraphe du discours du Trône traite de la question des réformes opérées dans le service des postes. En parcourant les comptes publics, j'ai constaté que durant l'année 1896, le département des postes a eu un déficit de \$781,000, et que durant l'année 1898, ce déficit a été réduit à \$47,000.—et presque entièrement anéanti. J'insiste surtout sur ce point, pour bien faire comprendre que n'eût été la bonne administration de ce département, les réformes dans le service des postes, auxquelles il est fait allusion dans le discours du Trône, n'auraient pu être accomplies. Si, par exemple, nous avions continué d'avoir chaque année, comme en 1896, un déficit de \$781,000, je suis bien convaincu que l'on n'aurait jamais pu réduire le taux du port de lettres dans l'intérieur du Canada de 3 à 2 cents, ni mettre en vigueur le taux commun d'un penny pour les lettres destinées à l'Angleterre ou à ses colonies.

Je sais que ces changements sont de nature à créer pour le moment une réduction dans le revenu ; mais cette perte ne sera que passagère, et l'augmentation que ces changements vont apporter dans les affaires de ce département, aura certainement pour effet de réduire au moins de moitié le déficit qui y régnait à l'état chronique sous l'ancienne administration. Je crois même que dans quelques années, il aura complètement disparu. La réduction de trois à deux cents opérée dans le taux du port des lettres à l'intérieur du Canada, est une question connue de tous, et qui n'exige de ma part aucune longue explication. Cette réduction est devenue en vigueur le premier janvier dernier, et c'était certainement un cadeau de nouvel an bien approprié à faire au peuple canadien : il est sans contredit d'une grande utilité à toutes les classes de la société, mais particulièrement à la classe ouvrière, le peuple canadien en gardera longtemps le souvenir et saura l'apprécier à sa juste valeur.

Quant à ce qui concerne la réduction dans le taux du port des lettres destinées à l'empire britannique, c'était là une question qui depuis Rowland Hill n'avait cessé de préoccuper l'esprit des hommes d'Etat anglais. Mais la chose était resté à l'état de projet jusqu'au moment où le gouvernement cana-

dien prenant l'affaire en mains, sut la rendre possible et la faire adopter.

Je ne suis pas assez au courant des détails concernant cette réforme pour dire quelle est la part qu'y a prise le Canada ; mais je crois pouvoir déclarer que la politique du parti libéral a toujours eu pour but de créer des relations politiques et sociales avec l'Empire. Si je comprends bien la question, le gouvernement canadien a annoncé aux autorités impériales qu'il avait l'intention bien arrêtée de mettre immédiatement en pratique une réduction de 3 à 2 cents dans le taux de port des lettres à l'intérieur du Canada, et qu'il voulait aussi réduire le taux du port des lettres expédiées de l'autre côté de l'Atlantique ; mais, que sur ce dernier point, il attendrait que le gouvernement britannique prit l'initiative de la chose en réunissant une convention chargée d'étudier la question. et, si possible, convenir d'un taux commun d'un penny pour le transport des lettres dans toutes les parties de l'Empire. Cette convention s'est réunie à Londres dans le mois de juin dernier, et après avoir étudié longuement la question, adopta la motion proposée par l'honorable directeur général des Postes (M. Mulock), à l'effet d'établir un taux commun d'un penny pour le transport des lettres dans tout l'Empire. Ce qui jusque-là n'était qu'à l'état de rêve, devenait une réalité.

Inutile pour moi d'insister sur les avantages considérables d'une telle réforme. Si nous songeons que actuellement un Canadien sur dix est né dans la mère patrie et possède des amis et des parents de l'autre côté de l'Atlantique, nous comprendrons alors combien ces facilités de communication peuvent être un facteur puissant pour augmenter et aider le courant d'immigration qui se dirige aujourd'hui vers notre pays.

J'ai vu il y a quelques jours, qu'un certain nombre de nos marchands et fabricants avaient établi récemment des agences en Angleterre, dans le but d'étendre leur commerce. L'aveil mouvement eût été impossible, si l'ancien taux pour le port des lettres fût resté cinq cents. Mais il y a aussi un autre point de vue, sur lequel cette réduction est destinée à produire un effet bienfaisant : grâce à cet échange facile de correspondance, entre les différentes parties de l'Empire britannique et de ses colonies, ses habitants vont pouvoir apprendre à se connaître et à s'estimer, leurs relations avec la mère patrie seront plus intimes, et plus unies, et toutes les populations qui l'habitent ne formeront plus qu'un seul peuple uni par les liens de la plus sincère amitié.

C'est avec plaisir que j'ai vu, l'année dernière, les efforts faits par le gouvernement pour accorder au peuple anglais une position privilégiée sur nos marchés ; ce privilège lui a été accordé sous la forme d'une réduction de 25 pour cent dans les droits frappant les marchandises importées d'Angleterre au Canada. Je fais allusion à cette réduction, non